

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le Conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du Conseil municipal, tenue le douzième jour du mois de février deux mille vingt-cinq (12/02/2025).

**Règlement numéro 298-25 – Relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025 de la MRC de Maskinongé**

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, situé au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au

<https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements/>

**DONNÉ** à Louiseville, ce dix-sept février deux mille vingt-cinq (17/02/2025).



Pascale Plante,  
Directrice générale et greffière-trésorière